

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
COMMUNE DE CHOMERAC



## Extrait du registre des délibérations

### *Séance du Conseil d'administration du CCAS du 27 mars 2023*

Nombre de conseillers élus : 17

Membres en fonction : 17

Membres présents : 12

Membres absents excusés avec procuration : 3

Membres absents excusés sans procuration : 2

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni à la mairie de Chomerac à dix-huit heures, sur la convocation de Monsieur le Président en date du vingt mars deux mille vingt et trois et sous la présidence de la Vice-Présidente, Madame ISABELLE PIZETTE.

#### **Membres présents :**

**La Vice-Présidente :** Isabelle PIZETTE

**Les membres du conseil d'administration :** Brigitte RIBES ; Christine BUTEZ ; Marc CHALABREYSSE ; Nicole CROS ; Laurent DESSAUD ; Amélie DOIRE ; Michèle LEVEUGLE ; Roland MARTIN ; Adeline SAVY ; Maurice SOUCHE ; Laurie VERNET

**Membres absents excusés avant donné procuration :** François ARSAC (procuration à Isabelle PIZETTE) ; Dominique MONTEIL (procuration à Adeline SAVY) ; Carole RIOU (procuration à Nicole CROS).

**Membres excusés sans procuration :** Benoît MONTICCIOLO ; Patrick TRINTIGNAC.

**Secrétaire de séance :** Adeline SAVY

## Délibération n° 2023\_03\_27\_04

### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022**

**Rapporteur :** Isabelle PIZETTE

Madame Isabelle PIZETTE explique à l'assemblée que le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal. Le solde d'exécution de la section d'investissement du compte administratif est purement et simplement reporté, quel qu'il soit, en section d'investissement sur la ligne budgétaire 001.

Les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement sont encadrées par la réglementation. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de

fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

Madame Isabelle PIZETTE annonce les résultats de clôture de l'exercice 2022 :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultats reportés		21 812,09 €
Opérations de l'exercice	198 742,94 €	191 894,70 €
<b>Total</b>	<b>198 742,94 €</b>	<b>213 706,79 €</b>
<b>Résultat de clôture excédentaire</b>		<b>14 963,85 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultats reportés	6 325,20 €	
Opérations de l'exercice	6 798,07 €	181 358,08 €
<b>Total</b>	<b>13 123,27 €</b>	<b>181 358,08 €</b>
<b>Résultat de clôture excédentaire</b>		<b>168 234,81 €</b>

Il apparaît :

- un excédent de la section de fonctionnement de 14 963,85 €
- un excédent de la section d'investissement de : 168 234,81 €.

De ce fait, le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif étant nul, Madame Isabelle PIZETTE propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 14 963,85 € au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté).

L'excédent de la section d'investissement soit 168 234,81€ sera reporté au compte 001 (Excédent d'investissement reporté).

Après avoir entendu les explications de Madame Isabelle PIZETTE et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 précédemment approuvé,

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

### **Adopté à l'unanimité (15 voix)**

*Pour : François ARSAC ; Isabelle PIZETTE ; Brigitte RIBES ; Christine BUTEZ ; Marc CHALABREYSSE ; Nicole CROS ; Laurent DESSAUD ; Amélie DOIRE ; Michèle LEVEUGLE ; Roland MARTIN ; Dominique MONTEIL ; Carole RIOU ; Adeline SAVY ; Maurice SOUCHE ; VERNET Laurie.*

**Le Président du CCAS  
François ARSAC**



**La secrétaire de séance  
Adeline SAVY**

